

Annex 90

Public, redacted

Numéro ou Nom de la victime :

Date : 15/03/2010

[REDACTED]

1. Avez-vous compris la procédure de contestation de la recevabilité de l'affaire initiée par M. Bemba devant la CPI ? Souhaitez-vous vous exprimer sur ladite procédure ?

Si la procédure de contestation de la recevabilité de l'affaire initiée par M. BEMBA. Sa peut l'engagé seulement. Je rejette avec toute rigueur.

2. Avez-vous connaissance d'une quelconque procédure à l'encontre de M. Bemba ouverte par les autorités centrafricaines dans la période 2003 - 2006 ?

Je n'ai jamais eu connaissance quelconque procédure à l'encontre de M. BEMBA ouverte par les autorités de la période 2003 - 2006

3. Pensez-vous que la justice centrafricaine pourrait être en mesure de juger M. Bemba ?

La justice Centrafricaine ne pourrait pas être en mesure de juger M. BEMBA à Bangui (RCA)
Les victimes n'accepte pas.

Numéro ou Nom de la victime :

Date : 15/03/2010

[REDACTED]

4. Pensez-vous que la justice centrafricaine pourrait être en mesure de garantir les droits des victimes ?

La justice centrafricaine ne pourrait pas être en mesure de garantir les droits des victimes, c'est impossible

5. Pour quelles raisons voulez-vous participer dans l'affaire contre M. Bemba devant la Cour pénale internationale ?

J'ai voulu participer dans l'affaire contre M. BEMBA devant la CPI. C'est parce que j'ai été victime, sur mes dégâts matériels et autres, jusqu'à ce jour. Après les pillages et destructions ma situation à laquelle je me trouve est très lamentable avec mes familles.

[REDACTED]